

## Procès-verbal de la Commission Recherche du 23 avril 2026

Le vice-président recherche Nicolas Labarre débute la séance à 13h 35.

Présents en commission recherche restreinte : Stéphane CARO, Christelle LAHAYE, Hélène COQUEUGNIOT, Jean-Pierre MOISSET, Nicolas LABARRE, Olivier DEVILLERS, Apostolos LAMPROPOULOS,

Représentés en commission recherche restreinte : Cécile CROCE par Apostolos LAMPROPOULOS, Causa MARIELLA par Nicolas LABARRE

| CR restreinte     |   |
|-------------------|---|
| Total présents    | 7 |
| Total représentés | 2 |
| Total suffrages   | 9 |

Présents en commission recherche plénière : Antoine BORDERIE, Antoine WEIDMANN, Christelle LAHAYE, Elisabeth MELLER-LIRON, Éric KAJFASZ, Guillaume MULLER, Hélène COQUEUGNIOT, Jean-Pierre MOISSET, Laurent CHIRCOP-REYES, Nicolas LABARRE, Olivier DEVILLERS, Stéphane CARO, Yamna CHADLI, Apostolos LAMPROPOULOS, Emmanuel LABARBE, Jeffrey SWARTWOOD, Sylvie BARBEYRON, Juliette POCHEAU

Représentés en CR plénière : Cécile CROCE par Apostolos LAMPROPOULOS, Mariella CAUSA par Nicolas Labarre

| CR plénière       |    |
|-------------------|----|
| Total présents    | 18 |
| Total représentés | 2  |
| Total suffrages   | 20 |

### Ordre du jour

#### **13h30 : CR en formation restreinte**

Demandes d'HDR :

- Christophe COSCKER - PLURIELLES - [Etude]

Demandes d'EMERITATS :

- Demande de renouvellement d'éméritat : Marie-Bernadette DUFOURCET BOCINOS – ARTES – Université de Bordeaux Montaigne – [Décision]

#### **14h : CR en formation plénière**

1. Validation du PV de la CR de mars [soumis au vote]
2. Changement d'unité de Boris URBAS – SPH vers MICA [soumis pour avis]
3. Révision du modèle d'allocation [pour information]
4. Questions diverses

Nicolas Labarre ouvre la séance de la CR restreinte à 13h 35.

**Pour décision** - Demandes d'HDR : Christophe COSCKER, choix du rapporteur

LA CR restreinte s'accorde sur la recevabilité de cette demande et attribue comme rapporteur de ce dossier HDR, Monsieur Apostolos LAMPROPOULOS. Il devra restituer, auprès de la CR restreinte du 21 mai 2026, un rapport sur cette demande de Monsieur COSCKER afin qu'il s'en suit une délibération au sujet de cette demande d'HDR.

**Pour décision** - Demande de renouvellement d'EMERITAT : Marie-Bernadette DUFOURCET BOCINOS

- La demande de renouvellement d'EMERITAT de Madame Marie-Bernadette DUFOURCET BOCINOS est validée à l'unanimité par la Commission Recherche restreinte.  
9 votes pour, 0 votes contre, 0 abstentions.

La CR restreinte relève que la demande de renouvellement d'éméritat de Madame Bernadette Dufourcet est pleinement justifiée par des éléments tels que l'accompagnement d'un doctorant, un calendrier d'événements et de productions scientifiques bien rempli, ainsi que le soutien de son unité de recherche.

Nicolas Labarre lève la séance de la CR restreinte à 13h 48 et procède à l'ouverture de la séance de la CR en formation plénière à 14h.

\*\*\*

**Point n°1** - Validation du PV de la CR de mars  
(Décision)

**Validation du PV de la CR de mars**

Nicolas Labarre invite les membres de la CR à faire part de leurs observations et/ou de leurs demandes éventuelles de modification du PV proposé.

En l'absence de remarques, le procès-verbal de la séance de la CR du 19 mars 2026 est soumis au vote des membres de la CR du 23 avril 2026 à 14h 10.

|                     |           |
|---------------------|-----------|
| Membres présents    | 18        |
| Membres représentés | 2         |
| Abstention(s)       | 0         |
| Blancs ou nuls      | 0         |
| Suffrages exprimés  | <b>20</b> |
| Pour                | <b>20</b> |
| Contre              | <b>0</b>  |

- Le procès-verbal de la CR du mois de mars 2026 est validé à l'unanimité par les membres de la CR.

**Point n°2** - Changement d'unité de Boris URBAS – SPH vers MICA  
(Pour information, cf annexes)

Monsieur URBAS, enseignant-chercheur/chercheur à l'Unité de recherche 4574 SPH "Sciences, Philosophie, Humanités" UMRU 4574, souhaite être rattaché à l'unité de recherche MICA (Médiations, Informations, Communication, Art) (UR 4426) à partir du 01/09/2026.

Comme expliqué dans le formulaire de demande de changement d'unité rempli par le demandeur, ce changement d'unité découle d'une évolution de son activité pédagogique. Cette demande vise à lui permettre d'intégrer une équipe de recherche spécialisée en Sciences de l'information et de la communication (71ème section du CNU), sa discipline de recherche d'origine (qualification en 2015). Par ailleurs les orientations et les thématiques du MICA correspondent spécifiquement aux cadres théoriques et aux méthodologies de ses propres travaux sur les médiations culturelles et la communication scientifique, si l'on reprend les affirmations de Monsieur URBAS.

Nicolas Labarre soumet donc cette demande, pour avis de la CR.

→ Proposition pour avis.

A l'unanimité, la CR ne s'oppose pas à la demande de changement d'unité de Boris Urbas (SPH vers MICA).

### **Point n°3 - Révision du modèle économique – modèle allocation recherche**

*(Echanges, voir tableau en annexes p6 à p12)*

Nicolas Labarre affiche le tableau relatif au modèle d'allocation (cf annexes) et propose que le modèle d'allocation aux équipes, issu de 2014 et révisé en 2021, soit conservé comme base de discussion tout en ouvrant la possibilité d'inflexions et d'ajustements progressifs d'après ce qui sera retenu en séance à travers les échanges.

Quel que soit le modèle retenu, cette enveloppe est répartie dans un jeu à somme nulle d'environ 400–500 k€ (450 k€ en 2021, montée à 530 k€ puis redescendue) ; cette formule de répartition n'a donc pas d'impact financier pour l'établissement, mais doit traduire ses priorités scientifiques.

La répartition actuelle se compose d'une part majoritaire liée à la taille des unités (77 %), d'une part liée à l'activité mesurable (20 %) et d'un bonus soutenances (3 %) destiné à encourager les soutenances de thèse.

Nicolas Labarre souligne que le bonus soutenances, à l'instar d'autres facteurs dans ce modèle, est calculé par indice (valeurs 1 / 1,5 / 2 selon un ratio soutenances/doctorants), afin de ne pas créer d'écart extrêmes entre unités. Le modèle intègre donc d'emblée l'hétérogénéité.

Antoine Weidman demande sur quelle base est quantifiée l'activité et ce que signifie précisément le « bonus ».

Réponse de Nicolas Labarre : le bonus n'est pas un simple comptage de soutenances mais un ratio soutenances/doctorants ; il a été conçu pour corriger un problème ancien de thèses trop longues et pour lisser les différences entre unités. Il signale que l'évolution des pratiques (durée des thèses, changement des modes d'évaluation par l'HCERES) semble ne plus en justifier l'existence.

Avant d'ouvrir la discussion sur les changements éventuels, Nicolas Labarre rappelle que le volet portant sur la production scientifique des équipes va être actualisé ; il ne l'avait plus été depuis 2021.

Il fait ensuite observer que certaines catégories de chercheurs et chercheuses sont insuffisamment prises en compte dans l'effectif des unités, notamment les post doctorants, et propose de réfléchir à leur intégration ou à un traitement spécifique. Les règles de comptage actuelles attribuent des coefficients selon les statuts : enseignants UBM = 1 ; enseignants extérieurs rattachés = 1 ; PRAG docteurs = 1 ; ATER docteurs = 0,3.

Il souligne par ailleurs qu'une règle de lissage du nombre de doctorants est appliquée actuellement, sur laquelle il serait possible de revenir, mais avec prudence : s'il indique sa préférence l'absence de lissage pour rester au plus près des besoins réels, tout en admettant que tout changement significatif doit être étalé sur deux ans pour éviter des décrochages brutaux.

Nicolas Labarre attire l'attention sur un des coefficients en particulier : un doctorant compte pour 30 % d'un enseignant chercheur titulaire dans la clé de répartition, et il propose de reconsidérer ce coefficient, notamment après les débats qu'avait engendrés la disparition de la ligne dédiée aux doctorants dans la révision de l'enveloppe recherche fin 2025.

Lampropoulos et d'autres mettent en garde : sans ligne dédiée, les sommes risquent d'être diluées dans le budget des UR ; avec une ligne dédiée, il faut définir une clé de répartition claire.

Antoine Weidman attire l'attention sur le risque d'une double peine en période de contraction budgétaire si la ligne doctorants est supprimée ou mal calibrée.

Plusieurs intervenants (Olivier Devillers, Jeffrey Swartwood, Christelle Lahaye) expriment des positions convergentes sur la nécessité d'aligner les moyens sur les besoins réels et sur l'importance de la qualité du suivi doctoral ; certains demandent une clarification sur la prise en compte des personnels d'autres tutelles (CNRS, ministère de la Culture). Olivier Devillers se demande également si les publications des doctorants doivent être prises en compte dans le critère d'activité.

Nicolas Labarre conclut cette phase de la discussion en tenant de résumer les débats : le principe d'un modèle où la taille prime doit être conservé, mais qu'il convient de travailler des ajustements ciblés, comme les coefficients pour la prise en compte des doctorants et post doctorants dans ce critère de taille, la révision du bonus soutenances, et l'ajout de certaines catégories documentables dans la production.

Dans l'idée de garder le modèle de 2014-2021 comme cadre, l'idée est donc lancer des travaux de mise à jour et prévoir une mise en œuvre progressive des modifications, étalée sur deux ans si nécessaire. Dans l'immédiat : la collecte des productions post-2021 est relancée ; la DR simulera divers scénarios d'allocation (impacts sur 2 ans) avec une attention particulière sur la prise en compte des doctorants (ligne dédiée vs revalorisation du coefficient) ; le travail se poursuivra notamment en CDUR, pour recueillir des retours opérationnels.

Par ailleurs : il faudra formaliser et diffuser les procédures d'accès aux compléments de ressources au sein des UR pour garantir que tous les doctorants y ont accès.

#### **Incident en séance**

La séance plénière est interrompue suite à l'irruption d'un groupe d'étudiants. Face à leur refus de quitter la salle, le vice-président recherche lève la séance à 15h30.

Fait à Pessac le 23/04/2026



The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAGNE' around the top edge and 'PRÉSIDENTE' at the bottom. In the center of the stamp is a stylized blue logo consisting of the letters 'UM'.

## Annexes

1. Modèle allocation recherche (p06-p12)



# Modèle Allocation Recherche

MAJ – 2021 / voté CR du 25 février 2021

Contenant les modifications apportées suite aux CDUR  
du 5 avril 2022 et 20 septembre 2022

# Le modèle d'allocation recherche

- Créé en 2014 pour l'année universitaire 2014-2015 puis maintenu dans le temps et revu en 2021, avec validation par la commission recherche du 22 février
- Repose sur une allocation SCSP arrêtée par la Présidence et la Direction de la recherche au sein d'une dotation composée d'autres lignes de crédits (Politique Scientifique de l'Établissement « PSE » ; Presses Universitaires de Bordeaux...)
- L'allocation SCSP est répartie discrétionnairement en quatre enveloppes :
  - La taille de l'unité de recherche
  - L'activité (ou le dynamisme) de l'unité de recherche
  - Un bonus octroyé en fonction du taux moyen de soutenance
  - Un montant forfaitaire défini sans critères pour quelques unités de recherche
- Les enveloppes « taille », « activité » et « bonus » sont réparties entre les unités de recherche suivant des règles de calculs qui s'appuient sur un ensemble de données :
  - Effectifs enseignants chercheurs d'UBM et extérieurs à UBM ; Nombre de publications ; Nombre de colloques internationaux ; Nombre de dépôts à des appels à projets ; Nombre de soutenance de thèses

# Le modèle d'allocation recherche

## 1) Répartition de l'allocation SCSP

Equilibre OK ?  
Eviter les décrochages brutaux

| Répartition de l'allocation | Part Fixe<br>Modèle<br>(1) | Part Variable<br>Modèle<br>(2) = (Allocation - Part Fixe) x % | TOTAL           |
|-----------------------------|----------------------------|---|-----------------|
| Forfait / Maintenance       | Montant fixe               |   | Enveloppe 0     |
| Taille de l'UR              |                            | 77%   | Enveloppe 1     |
| Activité de l'UR            |                            | 20%   | Enveloppe 2     |
| Bonus                       |                            | 3%  | Enveloppe 3     |
| TOTAL                       |                            |   | ALLOCATION SCSP |

# Le modèle d'allocation recherche

## 2) Répartition de l'enveloppe 1 : TAILLE de l'UR

| Pondération enveloppe<br>hors Forfait/Maint. | Critère              | Définition   | Source | Période                        | Recensement des données | Modalités de calcul - application des pondérations ajustements si nécessaire   | actualisation |
|--|----------------------|--|--------|--------------------------------|-------------------------|--|---------------|
| 77%  | nbe EC UBM           | Nombre d'enseignant-chercheur UBM par équipes  | équipe | au 01 sept. pour l'année n+1   | DR                      |  |               |
|  | nbe EC ext           | Extérieurs qui effectuent leur recherche à UBM pour les UR sous la seule tutelle UBM | équipe | au 01 sept.                    | DR                      | - + nombre de post-docs<br>- Lissage ?   |               |
|  | Nbre de PRAG-docteur | Nombre de Prag rémunérés par UBM et docteur  | équipe | Au 01 sept                     | DR                      | $\frac{[(\text{nbre EC UBM} + \text{extérieurs} + \text{PRAG}) \times 1] + [(\text{nbre doctorants} + \text{nbre d'ATER-docteur}) \times 0,3]}{\text{total des effectifs ( nbre EC + extérieurs + doctorants)}}$ | annuelle      |
|  | ATER-docteur         | Nombre d'ATER-docteur  | équipe |                                | DR                      |  |               |
|  | nbe de doctorants    | Nombre de doctorants inscrits à ED Montaigne-Humanités par équipes                   | Apogee | moyenne des 3 dernières années | ODE                     | - 0,3 = représentation politique<br>- Vers 0,75, 1 ?<br>- Lissage ?<br>- <> ligne budgétaire spécifique  |               |

# Le modèle d'allocation recherche

## 3) Répartition de l'enveloppe 2 : ACTIVITE/ DYNAMISME de l'UR

| Pondération enveloppe<br>hors Forfait/Maint. | Critère   | Définition  | Source  | Période  | recense-<br>ment des<br>données | Part<br>Enveloppe | Modalités de calcul -<br>application des<br>pondérations<br>ajustements si nécessaire  | actualisatio<br>n            |
|--|---|---|---|--|---------------------------------|-------------------|--|------------------------------|
| 20%  | Publications<br>et autres<br>formes de<br>productions | <p>Nombre d'ouvrages individuels ou de traductions scientifiques : 2<br/>           Nombre de productions artistiques ou d'expositions ind. : 1<br/>           Nombre de productions de bases de données publiées : 2<br/>           Nombre de directions d'ouvrages collectifs ou de revues : 1,5<br/>           Nombre d'articles et de chapitres d'ouvrages publiés dans des revues à comité de lecture : 1<br/>           « publications de vulgarisation écrites et signées » : 0,5, au moins pour 2026.<br/>           rapports scientifiques : 1,5<br/>           Poster : 0,5<br/>           Brevet : 2<br/>           Logiciel : 2</p> <p>/nbe EC UBM +ext + chercheurs autres tutelles+ CDI Adera + IGR archeo</p> <p>(puis application d'un coefficient de pondération en fonction de l'écart du résultat à la moyenne des équipes)</p> <p><b>On compte chaque référence une fois par équipe.</b><br/> <b>Si on compte toutes les publi de l'unité, on ramène à l'ensemble des membres de l'équipe, y compris ceux des autres tutelles</b></p> | HCERES et équipes, pour tenir compte de ceux qui n'auraient pas déclaré | <del>1 fois, au début du contrat,</del><br>soit au 1/06/2020 date de ref. pour les rapports HCERES 2021-2025 | directeur s unités et DR        | 1/3               | <p>Activité : Publication (moyenne x)</p> <p>0,25 si inférieur à x-4<br/>           1 si compris entre x-4 et x<br/>           1,5 si compris entre x et x+5<br/>           2 si supérieur à x+5</p> | Annuelle, printemps pour n-1 |

# Le modèle d'allocation recherche

## 3) Répartition de l'enveloppe 2 : ACTIVITE/ DYNAMISME de l'UR

| Pondération enveloppe hors Forfait/Maint. | Critère                                     | Définition  | Source | Période  | recensement des données | Part Enveloppe | Modalités de calcul - application des pondérations ajustements si nécessaire  | actualisation |
|---|---|---|--------|--|-------------------------|----------------|---|---------------|
|   | colloques internationaux                    | Nombre de colloques (congrès, symposiums) de 3 demies-journées au moins, internationaux, organisés ou co-organisés et financés ou co-financés par l'UR. (30 % d'intervenants appartenant à une institution étrangère) / nbe EC UBM + ext + chercheurs autres tutelles + CDI Adera IGR archeo - puis application d'un coefficient de pondération en fonction de l'écart du résultat à la moyenne des équipes   | équipe | annuellement, moyenne sur les deux années précédentes (prise en compte de l'année 2020 de manière sup pour dotation 2022 et 2023 | DR et équipes           | 1 / 3          | Activité : Colloques (moyenne y)<br>1 si inférieur à y-0,1<br>1,5 si compris entre y-0,1 et y+0,2<br>2 si supérieur à y+0,2   | Annuellement  |
|   | réponse à des appels d'offre et partenariat | Nombre de dossiers <u>collectifs</u> déposés en réponse à des appels d'offre (région, ANR, Europe, GIS, MSHA, Marie Curie, Hubert Curien, IDEX (PEPS, labex, etc.) etc.)<br>Nombre de dossiers <u>individuels</u> déposés sur des bourses ou des prix à retentissement national, européen ou international (IUF, Fullbright, Humboldt, etc.)<br>Nombre de contrats de recherche en partenariats / nbe EC UBM + ext + chercheurs autres tutelles + CDI Adera IGR archeo - puis application d'un coefficient de pondération en fonction de l'écart du résultat à la moyenne des équipes | équipe | annuellement, moyenne sur les deux années précédentes prise en compte de l'année 2020 de manière sup pour dotation 2022 et 2023  | DR et équipes           | 1 / 3          | <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 5px;"> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ajouter projets lauréats ?</li> <li>- Revoir la liste des AAP pris en compte ?</li> </ul> </div> Activité : Appels à projets (moyenne z)<br>0 si inférieur à 0,03 (1 <sup>ère</sup> valeur > 0)<br>0,5 si compris entre 0,03 et z-0,2<br>1 si compris entre z-0,2 et z-0,1<br>1,5 si compris entre z-0,1 et z+0,33<br>2,5 si supérieur à z+0,33 | Annuellement  |

# Le modèle d'allocation recherche

## 4) Répartition de l'enveloppe 3 : BONUS

| Pondération enveloppe<br>hors Forfait/Maint. | Critère            | Définition   | Source | Période                        | recensement des données | Part Enveloppe | Modalités de calcul - application des pondérations ajustements si nécessaire  | actualisation |
|--|--------------------|--|--------|--------------------------------|-------------------------|----------------|---|---------------|
| 3%   | taux de soutenance | Nombre de soutenances/nombre de doctorants de l'ED Montaigne Humanités | Apogee | moyenne des 3 dernières années | ODE                     | 1              | Taux de soutenance (moyenne a)<br>1 si inférieur à a-0,01<br>1,5 si compris entre a-0,01 et a+0,02<br>2 si supérieur à a+0,02 | annuelle      |

Utiliser ce « bonus » pour mieux mettre en valeur les SAPS/transferts

- comptabilisées dans HAL
- part du total UBM ?
- actions référencées /EC
- ou se limiter aux actions notables ?